



## GUIDE POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE À UN ORGANISME DE FINANCEMENT EXTERNE

Ce document a été préparé pour les professeures et les professeurs qui ont l'intention de soumettre une demande de subvention aux trois grands conseils (CRSNG, CRSH ou IRSC) ainsi qu'à tout autre organisme de financement externe.

### ▪ RESPECT DES DATES LIMITES INTERNES

L'examen de toute demande présentée à un organisme de financement externe est obligatoire, que l'organisme exige une signature institutionnelle ou non. La FESR se doit de réviser toute demande où l'Université de Moncton assume la responsabilité d'administrer les fonds. Ainsi, la candidate ou le candidat doit transmettre toute demande au complet à la FESR par voie électronique au moins 10 jours ouvrables avant la date limite du concours.

### ▪ PRÉPARATION DE VOTRE DEMANDE

Il est TRÈS IMPORTANT que les candidates et les candidats préparent leur proposition en suivant les lignes directrices de l'occasion de financement et s'assurent que l'ensemble de la demande est conforme aux instructions fournies (normes de présentation, admissibilité des dépenses, etc.) sinon la demande risque d'être jugée non admissible.

Les professeures et les professeurs qui souhaitent avoir des avis d'experts indépendants internes ou externes sont priés d'en faire la demande auprès de la FESR et de soumettre leur projet au moins un mois avant la date limite interne. Les demandes reçues tardivement seront considérées selon la disponibilité des lectrices ou des lecteurs experts.

Pour obtenir des renseignements concernant des occasions de financement ou du soutien dans la préparation de votre demande de subvention, veuillez communiquer avec Nicole Barrieau, conseillère principale à la recherche : [nicole.barrieau@umoncton.ca](mailto:nicole.barrieau@umoncton.ca) ou 858-4772.

### ▪ OBTENTION DES APPROBATIONS INTERNES APPROPRIÉES

Vous devez informer votre département, école, secteur, faculté ou campus de la soumission d'une demande de subvention à un organisme externe. Veuillez suivre les procédures en vigueur dans votre département, école, secteur, faculté ou campus respectif.

### ▪ SOUMISSION DE VOTRE DEMANDE

La plupart des demandes de subventions sont soumises par voie électronique, soit par la candidate ou le candidat, soit par la FESR. Les instructions à cet égard sont fournies dans la description de l'occasion de financement.

Lorsque la candidate ou le candidat soumet la demande à un organisme de financement externe, elle ou il doit transmettre à la FESR une copie de la version finale par voie électronique.